



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 329-2023

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de décembre 2023 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 329-2023 concernant la réhabilitation du pont de la montée Clark et décrétant un emprunt et une dépense de 1 910 220 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 janvier 2024 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 670 649 \$ incluant, sous réserve de l'article 6 du règlement, des coûts directs de 1 268 190 \$, des imprévus de 126 819 \$, des honoraires professionnels de 126 819 \$, des frais de financement de 72 920 \$ et des taxes nettes de 75 901 \$.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 5^e jour du mois de février 2024.

Pierre-Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro : 329-2023

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 5 février 2024, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de février de l'an 2024.

Signé :
Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique